



# Quelle place pour les ressources numériques « alternatives » dans les bibliothèques publiques ?

Catherine Muller, Hans Dillaerts

---

Les billets d'EnssibLab  
26 mai 2015

Hans Dillaerts est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paul-Valéry et chercheur au [LERASS-CERIC](#). Il revient pour EnssibLab sur la communication présentée à la journée Poldoc sur les politiques documentaires en environnement hybride<sup>1</sup> qui s'est tenue à l'Enssib le 13 novembre 2014; l'occasion d'interroger **le concept de bibliothèque hybride** à travers les enjeux liés aux ressources numériques dites « alternatives », et de partir du constat que ces dernières sont paradoxalement peu étudiées par la littérature scientifique et professionnelle.

La place qu'occupent **les ressources numériques "alternatives"** dans les bibliothèques publiques est aujourd'hui à la fois marginale et difficile à évaluer : on observe en effet que les politiques documentaires des bibliothèques publiques s'articulent prioritairement autour de l'offre commerciale portée par les éditeurs. Alors qu'il paraît évident que l'intégration et la valorisation de ces ressources libres au cœur des politiques documentaires, ainsi que leur diffusion, permettraient non seulement aux bibliothèques de proposer une offre plus riche et plus diversifiée, mais aussi de valoriser la richesse littéraire et artistique qui se développe sur le Web en dehors de la sphère marchande.

Dès lors, il apparaît clairement pour le chercheur que l'enjeu principal des politiques documentaires ne réside pas tant dans l'approche classique de l'articulation des formats (imprimé vs numérique), que dans la réelle capacité des bibliothèques publiques à articuler l'offre payante et l'offre gratuite. C'est à ce **changement de paradigme** étroitement lié à une **nouvelle approche du métier de bibliothécaire**, centrée sur la **médiation numérique**, que nous invite cette réflexion, ainsi qu'à l'impact de cette nouvelle compréhension des missions des bibliothèques publiques sur le concept même de **bibliothèque hybride**.

## Les ressources numériques « alternatives » : quelle définition ?

Nous nous appuyons sur le manifeste du domaine public pour définir les ressources numériques alternatives. Ce manifeste est particulièrement intéressant dans la mesure où il élargit la notion de domaine public aux œuvres :

- Dont les **droits patrimoniaux ont expiré** et les œuvres non protégées ;
- « **Volontairement partagées par les détenteurs de droits** » comme les **licences Creative Commons** par exemple ;
- qui bénéficient de l'effet des « prérogatives des utilisateurs créées par les **exceptions et limitations au droit d'auteur**, [que sont] le [fair use](#) et le [fair dealing](#) ». Soulignons à ce sujet le caractère peu permissif des exceptions au droit d'auteur en faveur de l'enseignement et de la recherche en France. Il n'y a pas de réel dispositif d'utilisation équitable en France.

Dans le cadre de cette communication, nous nous intéressons plus particulièrement aux ressources numériques libres qui sont diffusées et partagées sous la forme d'une licence libre. Ces ressources peuvent être auto-publiées ou pas.

## Un sujet peu abordé

La place qu'occupent les ressources numériques alternatives dans les bibliothèques publiques est difficile à évaluer. La littérature scientifique et professionnelle s'y intéresse relativement peu (HILL, BOSSALLER, 2012). Les articles qui existent sur le sujet concernent la plupart du temps les bibliothèques de recherche qui défendent et promeuvent le développement de *l'open access* et la mise à disposition des ressources scientifiques en **Libre Accès** pour faire face aux hausses des coûts des abonnements des revues scientifiques. L'alliance des bibliothèques universitaires avec le [Centre pour l'édition électronique ouverte](#) (CLEO) à travers son offre [OpenEdition Freemium](#) en France en est un bon exemple. Un autre exemple est [Knowledge](#)

[Unlatched](#)<sup>2</sup>. Il s'agit d'un **organisme sans but lucratif qui repose sur une alliance stratégique entre les bibliothèques et les éditeurs** pour assurer un libre accès aux ouvrages scientifiques. Plus de 300 bibliothèques et 13 éditeurs sont associés actuellement au projet et une collection pilote de 28 ouvrages scientifiques a été lancée au début du mois de mars 2014. Les coûts de publication sont **pris en charge collectivement par les bibliothèques adhérentes**. Les ouvrages sont publiés sous **licence Creative Commons** et diffusés à travers la [plateforme OAPEN](#) (Open Access Publishing in European Networks), [HathiTrust](#) et la [British Library](#).

## Des ressources marginalisées et peu visibles dans les bibliothèques

Les œuvres libres constituent un patrimoine culturel immatériel de l'humanité important. Ces ressources numériques potentielles sont pour le moment exploitées de manière insuffisante par les bibliothèques publiques (ARENDDT, FIFE, 2014 ; HILL, BOSSALLER, 2012). **Bertrand Calenge** souligne à ce sujet : « *Un réflexe naturel des bibliothécaires, nourri par le modèle de l'édition des imprimés, suppose que la quasi-totalité des collections matérielles est construite autour de l'achat sélectif de produits éditoriaux. Le tropisme professionnel conduit ainsi à se préoccuper essentiellement des ressources accédées à titre onéreux. N'est-ce pas un renversement de la priorité des moyens sur la fin ? Les ressources électroniques libres d'accès, voguant avec plus ou moins de succès sur Internet sans entraves, sont immensément nombreuses – à commencer par les bibliothèques numériques des institutions publiques.* » (CALENGE, 2013).

Soulignons que le sujet commence toutefois à être abordé en France à travers ce qu'on appelle les Bibliobox : une [bibliobox](#) est un « **dispositif de partage de ressources numériques** (livres électroniques, vidéos, musique, logiciels, photos). La BiblioBox génère un réseau auquel on se connecte en wifi via un smartphone, une tablette ou un ordinateur portable puis on télécharge les contenus disponibles. Ces contenus sont le plus généralement des œuvres **appartenant au domaine public ou publiés sous des licences libres comme les Creative Commons** ». **Thomas Fourmeux**, assistant multimédia du réseau des bibliothèques d'Aulnay- sous-Bois et membre du [collectif SAVOIRSCOM1](#)<sup>3</sup>, cherche à [promouvoir le concept de bibliobox](#) auprès de la profession et intervient régulièrement sur le thème de la médiation et des impacts du numérique en bibliothèque.

Nous pouvons donc constater qu'un certain intérêt commence à naître pour ces ressources même si elles sont encore très marginalisées et sont perçues avant tout comme un simple complément des ressources éditoriales traditionnelles qu'offrent les bibliothèques publiques. Il n'existe pas aujourd'hui de politiques documentaires normalisées vis-à-vis de ces ressources. Comme nous avons pu le souligner dans l'article « *La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises : État des lieux et prospective* » (DILLAERTS, EPRON, 2014), « une enquête (HILL, BOSSALLER, 2012) auprès des bibliothèques publiques américaines montre que s'il existe un intérêt croissant des bibliothèques américaines pour les ressources numériques libres et/ou gratuites, celles-ci sont **mal valorisées** et intégrées dans les catalogues des bibliothèques. L'étude montre également l'absence flagrante d'une politique documentaire clairement définie vis-à-vis de ces ressources. Les auteurs précisent ainsi : « *Même si les bibliothèques ont un réel intérêt à l'ajout de telles ressources, il semble y avoir peu de volonté à intégrer ces ressources dans les stratégies des bibliothèques de développement des collections. [L'intégration] repose en grande partie sur une base informelle plutôt que sur une politique institutionnelle qui dicterait comment les bibliothèques doivent traiter les ressources numériques. Cette relation mixte entraîne une intégration aléatoire des ressources numériques gratuites.* »

Comme le soulignait **Thomas E. Nisonger** dans les années 90, « [one selects rather than collects. This a self-evident yet crucial distinction. One usually selects Internet resources in order to provide access to them, whereas traditional resources are collected for the purpose of ownership and housing in the library](#) »<sup>4</sup>(NISONGER, 1997). Cette logique prévaut toujours aujourd'hui dans les

bibliothèques de lecture publique. Les bibliothèques publiques ont pourtant « tout intérêt à exploiter ces « nouvelles » ressources numériques et à les intégrer dans leurs politiques documentaires. La valorisation de l'offre [numérique] ainsi agrégée permettrait de proposer une offre plus riche et plus diversifiée. » (DILLAERTS, EPRON, 2014).

Selon l'article 7 de la [Charte des bibliothèques](#), « les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées. ». Les ressources numériques alternatives disponibles sur Internet constituent une opportunité pour réaliser pleinement ces objectifs.

« Le passage à une posture de médiateur de ressources numériques libres hors circuit traditionnel d'acquisition suppose un changement de paradigme important qui permettrait de renforcer les missions de médiateur des bibliothèques, notamment vis-à-vis des documents numériques provenant du Web. » (DILLAERTS, EPRON, 2014).

## Une redéfinition du concept de bibliothèque hybride

**Le concept de bibliothèque hybride est né à la fin des années 90** où les ressources électroniques prenaient de plus en plus de place au sein des fonds documentaires des bibliothèques (BROPHY, 2002). Comme le soulignent **Charles Oppenheim et Daniel Smithson**, « *a simple way of defining the hybrid library is that it is a means of integrating the traditional library with the digital library. Arguably, so far, the digital library elements have served to augment, rather than replace, conventional libraries. The contemporary information-user now has to operate in a hybrid environment where electronic and paper-based sources are used alongside each other* »<sup>5</sup>(OPPENHEIM, SMITHSON, 1999).

Selon **Chris Rusbridge**, la bibliothèque hybride rassemble ainsi « *a range of technologies from different sources together in the context of a working library, and also to begin to explore integrated systems and services in both the electronic and print environments. The hybrid library should integrate access to all four different kinds of resources [...] using different technologies from the digital library world, and across different media. The name hybrid library is intended to reflect the transitional state of the library, which today can neither be fully print nor fully digital.* »<sup>6</sup>(RUSBRIDGE, 1998).

La notion de bibliothèque hybride repose sur **la conviction que les ressources papier et les ressources numériques ne s'opposent pas**, mais sont complémentaires et que les politiques documentaires doivent s'articuler autour de ces deux types de ressources, l'enjeu étant d'intégrer les nouvelles ressources numériques et les nouveaux services liés aux technologies de l'information et de la communication dans les activités des bibliothèques au même titre que les ressources documentaires et les services plus traditionnels. Il s'agissait en effet du « *challenge of integrating electronic resources with the traditional functions of libraries so that access to information is not disjointed.* » (OPPENHEIM, SMITHSON, 1999).

Les réflexions et recherches menées ces dernières années sur la **bibliothèque troisième lieu** (SERVET, 2009 ; SERVET 2010) et la valorisation des ressources numériques (SOUCHON, 2014) montrent qu'un certain degré de maturité de réflexion a été atteint : la valorisation des ressources numériques dans un environnement hybride passe par une **rematérialisation** des documents dématérialisés.

Par ressources numériques, nous désignons toutefois exclusivement l'offre éditoriale commerciale. Aucune place n'est accordée aux ressources numériques alternatives dans les politiques documentaires ce qui nous semble problématique. C'est la raison pour laquelle la **notion de bibliothèque hybride mérite d'être questionnée** aujourd'hui.

La question des ressources numériques dites alternatives replace le concept de bibliothèque hybride au centre des enjeux et des questionnements liés à la place des bibliothèques publiques dans la société du savoir. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il faut redéfinir le concept

de bibliothèque hybride à travers la distinction de ressources payantes et de ressources gratuites en dépassant la distinction des ressources papier et des ressources numériques.

## Des enjeux importants

La fonction d'expertise du métier de bibliothécaire doit être renforcée (BOURDENET, 2013).

### Un renforcement de la culture numérique et de « l'état d'esprit » du Web 2.0

« *La sélection, la diffusion et la médiation de ressources numériques « alternatives » repositionnent le bibliothécaire au cœur du processus d'acquisition : à lui de mettre en place une veille efficace et dans la durée sur ces ressources, à lui de repérer et d'identifier sur Internet un document susceptible d'être pertinent pour sa communauté d'utilisateurs, à lui de vérifier que le document puisse être librement diffusé et exploité au sein et en dehors de son établissement, à lui enfin de promouvoir les ressources auprès de sa communauté locale. Pour plus d'efficacité, ce travail de sélection doit être encadré collectivement par le personnel de la bibliothèque (CALENGE, 2010) et s'appuyer sur les interactions avec les usagers qui constituent potentiellement des co-constructeurs des services proposés dans les bibliothèques (GALAUP, 2012).* » (DILLAERTS, EPRON, 2014)

Un effort particulier doit être mis sur la valorisation de ces ressources numériques : de par leur nature libre, elles peuvent être directement mises à disposition sur le portail documentaire et intégrées dans le catalogue de la bibliothèque. Les dispositifs de médiation numérique doivent intégrer des **stratégies d'action précises** vis-à-vis de ces ressources libres.

### Un renforcement de la culture juridique et des licences libres

Les bibliothécaires doivent également disposer d'un **bagage juridique** fort en matière de droit d'auteur et des licences libres plus particulièrement. Une étude récente (ARENDRT, FIFE, 2014) montre par exemple que les bibliothécaires américains ont une vraie méconnaissance des licences creatives commons. **Anne Arendt et Dustin Fife** soulignent à ce sujet : « *If librarians remain woefully unaware of Creative Commons, and more specifically CCO, they will be complicit in a tremendous opportunity loss. This can be considered from several vantages. Librarians who are unaware of these licenses, and in the case of CCO, release of all rights, cannot disseminate this innovation to patrons and other librarians. Without this knowledge patrons and librarians are neither directed towards using these resources nor contributing to these movements. Unaware librarians cannot take advantage of accessible and free resources in order to enhance library content and programming.* »<sup>2</sup>(ARENDRT, FIFE, 2014).

### Savoir co-construire un fonds documentaire avec les usagers

**La co-construction des collections documentaires avec les usagers est une composante essentielle de la bibliothèque 2.0.** Elle permet de renforcer les missions de médiateurs (numériques) des bibliothécaires. Cette co-construction peut prendre plusieurs formes : co-acquisition, co-gestion de la collection, co-création de contenus et médiation documentaire participative (BRETON, 2014). À ce sujet, **Élise Breton** souligne : « *le bibliothécaire ne doit pas craindre d'être remplacé dans ses fonctions par les participants bénévoles. Son rôle au contraire est central, mais renouvelé : d'un gestionnaire de collection, il devient animateur et médiateur. Il identifie les ressources présentes sur un territoire, les met en valeur et suscite les participations. Face aux craintes et aux réticences qui pourraient naître, un nécessaire équilibre doit être trouvé entre la participation et la préservation des impératifs de neutralité et de pluralité des collections, pour lequel le rôle du bibliothécaire est essentiel* » (BRETON, 2014)

### (Re)Devenir des centres de production et de diffusion d'œuvres culturelles

Les ressources numériques alternatives constituent une opportunité pour les bibliothèques de passer d'une logique d'acquéreur de ressources numériques à une **logique de diffuseur et**

**médiateur** de ressources numériques libres. Ce changement de paradigme serait en quelque sorte un retour aux sources. Les bibliothèques ont longtemps été au centre de la production et de diffusion de textes. Comme le souligne **Kael Moffat**, *“les bibliothèques comme centres de production et reproduction textuelle ont existé à travers le Moyen Age et jusqu’au début de la Renaissance, avec de nombreux monastères et des bibliothèques royales ayant des scriptoria ou des chambres dans lesquelles les scribes copiaient des manuscrits pour le stockage ou la diffusion, et produisaient même leurs propres œuvres ; avec l’avènement de l’imprimerie, les éditeurs commerciaux ont pris le relais de la reproduction de textes, ce qui a réduit le rôle des bibliothèques [...]”* (MOFFAT, 2013).

Les bibliothèques ont la possibilité d’**accompagner les auteurs dans la production et la diffusion** d’œuvres culturelles et littéraires par l’intermédiaire des ateliers d’écriture multimédia entre autres. Elles peuvent elles-mêmes apporter une vraie **valeur ajoutée éditoriale** à la structure physique et logique du document. Elles peuvent également proposer des **plates-formes de publication** à leurs usagers pour faciliter la publication de contenu.

Les bibliothèques publiques peuvent s’inspirer du modèles de certaines bibliothèques de recherche engagées dans l’édition, à l’instar de la coalition des bibliothèques « [Library Publishing Coalition](#) » qui promeut le développement de services d’édition innovantes et durables dans les bibliothèques universitaires et de recherche afin de soutenir les chercheurs à créer, faire avancer, et diffuser les connaissances : *«promotes the development of innovative, sustainable publishing services in academic and research libraries to support scholars as they create, advance, and disseminate knowledge. »*

## La bibliothèque publique comme nouvel espace de promotion et de développement du bien commun numérique ?

Pour **R. David Lankes** (LANKES, 2012) une bonne bibliothèque est une bibliothèque qui « voit la collection comme un service, et donc organise et supervise son usage. Une grande bibliothèque voit la collection seulement comme un outil pour activer la communauté et même plus, ils voient la bibliothèque elle-même comme une plate-forme pour que la communauté puisse produire autant qu’elle consomme. Les usagers de la bibliothèque sont **co-propriétaires de la collection** et de tous les autres services proposés par les bibliothécaires. Les services de la bibliothèque font partie d’un plus grand « éco-système » de la connaissance dans lequel les membres certes consomment de l’information (en tant qu’usagers), mais aussi produisent, travaillent, rêvent et jouent. C’est sur ce point qu’une grande bibliothèque se focalise. Ils comprennent que **les ressources que la bibliothèque abrite et acquiert ne sont pas la collection de la bibliothèque, mais la communauté des usagers.** »<sup>8</sup>

La notion de **bien commun** nous semble appropriée ici dans la mesure où nous nous intéressons aux ressources libres qui de par leur nature juridique sont **des ressources que chacun a la possibilité de s’approprier, de réutiliser, de modifier et diffuser**. Les œuvres libres constituent un patrimoine culturel immatériel de l’humanité que les bibliothèques publiques ont tout intérêt à exploiter.

Comme le souligne **Clément Tisserant**, « l’usage de la notion de « **biens communs de la connaissance** » est encore **mouvant**. L’expression désigne parfois une idée très large (le savoir partagé, sous toutes ses formes), parfois une réalité plus précise (des ressources numériques entretenues par des communautés d’internautes) » (TISSERANT, 2014).

Comme nous avons pu le constater, les ressources libres sont encore assez marginalisées dans les fonds documentaires des bibliothèques et les communautés d’usagers autour des bibliothèques publiques restent à construire. Il est légitime de penser que cette construction de communautés d’usagers de bibliothèque peut reposer sur de nouvelles stratégies de médiation numérique vis-à-vis des ressources libres.

---

## Notes

[1] Un compte-rendu de cette journée est [disponible en ligne sur le bbf](#).

[2] Voir le compte-rendu disponible sur le bbf de la 7ème journée Couperin sur [le livre électronique et l'open access](#) qui analysait l'émergence de nouveaux modèles économiques.

[3] URL : <http://www.savoirscom1.info/>

[4] : L'auteur souligne ici la distinction entre la logique de sélection des ressources Web librement disponibles par le bibliothécaire pour laquelle l'objectif se réduit à une mise à disposition et la logique d'acquisition des ressources, dont la finalité est l'appropriation par la bibliothèque.

[5] : *"une façon simple de définir la bibliothèque hybride consiste à y voir le moyen d'intégrer la bibliothèque numérique dans les collections traditionnelles de la bibliothèque. On peut dire que jusqu'à présent les contenus numériques servaient à augmenter, plutôt qu'à remplacer, les collections "classiques" des bibliothèques. Mais aujourd'hui l'usager de ressources évolue dans un environnement hybride où les ressources électroniques et imprimées se côtoient à part égale."* La traduction est de la rédactrice Catherine Muller.

[6] : *« La bibliothèque hybride a été conçue pour décliner une gamme de technologies adaptées à un contexte de travail, et ainsi commencer à explorer des systèmes et des services dans des environnements numériques et imprimés intégrés. La bibliothèque hybride devrait permettre l'intégration de quatre types de ressources en s'appuyant sur les technologies des bibliothèques numériques et et le support de différents médias. Le nom de bibliothèque hybride sert à refléter l'état de transition de la bibliothèque, dont les collections ne sont aujourd'hui ni complètement imprimées, ni non plus entièrement numériques. »* La traduction est de la rédactrice Catherine Muller.

[7] : *« Si les bibliothécaires continuent malheureusement à méconnaître les licences Creative Commons, et plus précisément la licence du domaine public, CCO, ils seront complices d'une occasion manquée très dommageable pour leur culture professionnelle. Les dégâts sont nombreux. Les bibliothécaires qui ne connaissent pas ces licences, notamment la CCO, et son mécanisme de libération des droits, ne peuvent pas diffuser cette innovation, ni aux usagers ni davantage aux autres bibliothécaires. Sans cette connaissance juridique, ils ne peuvent utiliser ni ces ressources, ni participer au mouvement des licences libres. Ignorants ces ressources libres de droit disponibles, les bibliothécaires ne peuvent pas en bénéficier pour améliorer le contenu et la programmation de la bibliothèque. »* La traduction est de la rédactrice Catherine Muller.

[8] : Traduction par Élise Breton (BRETON, 2014)

---

## Bibliographie

- Arendt Anne, FIFE Dustin (2014). Impact of public domain resources on public libraries in the United States. *Journal of Librarianship and Information Science*, 2014, 1-13
- BOURDENET Philippe (2013). L'espace documentaire en restructuration : évolution des services des bibliothèques universitaires. Thèse de doctorat, CNAM, 2013, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00932683>
- BRETON Élise (2014). Co-construire les collections avec les usagers. Mémoire DCB, janvier 2014
- BROPHY Peter (2002). La bibliothèque hybride. Bulletin des bibliothèques de France, BBF, 2002, n° 4, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-04-0014-002>
- CALENGE Bertrand (2010). Médiation au défi de la sélection ? ou sélection au mépris de la médiation ?. Bertrand Calenge : carnet de notes, 25 février,

<http://bccn.wordpress.com/2010/02/25/mediation-au-defi-de-la-selection-ou-selection-au-mepris-de-la-meditation/>

- CALENGE Bertrand (2013). Comment intégrer les ressources numériques dans une politique documentaire ?. Bertrand Calenge : carnet de notes, 26 juin, <http://bccn.wordpress.com/2013/06/26/comment-integrer-les-ressources-numeriques-dans-une-politique-documentaire/>
- DILLAERTS Hans, EPRON Benoît (2014). La place du livre numérique dans les bibliothèques publiques françaises : État des lieux et prospective. *Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie*, vol. 38, n° 2
- GALAUP Xavier (2012). Mode d'emploi. In : GALAUP Xavier (dir.). Développer la médiation documentaire numérique. Villeurbanne : ENSSIB, 2012.
- HILL Heather, BOSSALLER Jenny (2012). Public library use of free e-resources. *Journal of Librarianship and Information Science*, 45(2) 103•-112
- LANKES David R. (2012). Beyond the Bullet Points: Bad Libraries Build Collections, Good Libraries Build Services, Great Libraries Build Communities », *Virtual Dave...Real blog*, 2012
- NISONGER Thomas E. (1997). The Internet and Collection Management in Academic Libraries : Opportunities and Challenges. In : GORMAN G.E., MILLER Ruth H.. *Collection management for the 21st Century : A handbook for librarians*. London, Greenwood Press.
- MOFFAT Kael (2013). Libraries as E-Publishing Centers. September 16, 2013. <http://publiclibrariesonline.org/2013/09/libraries-as-e-publishing-centers/>
- OPPENHEIM Charles, SMITHSON Daniel (1999). What is the hybrid library ? *Journal of Information Science*, vol 25, n°97
- RUSBRIDGE Chris (1998). Towards the Hybrid Library. *D-Lib Magazine*, July/August 1998, <http://www.dlib.org/dlib/july98/rusbridge/07rusbridge.html>
- SERVET Mathilde (2009). Les bibliothèques troisième lieu. Mémoire de fin d'études du diplôme de conservateur des bibliothèques.
- SERVET Mathilde (2010). Les bibliothèques troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 2010
- SOUCHON Frédéric (2014). Faire vivre les ressources numériques dans la bibliothèque physique. Le cas des bibliothèques universitaires. Mémoire DCD, janvier 2014
- TISSERANT Clément (2014). Domaine public et biens communs de la connaissance. Mémoire DCB, janvier 2014